

Mickael Battandier

Bonjour Madame la commissaire enquêteur,

Comme convenu lors de notre rencontre du 18/11 en mairie de Rignac, je vous fais part par écrit de mes observations concernant la mise en place d'un parc agro voltaïque situé au lieu dit Dongay, commune de Rignac.

Aussi je m'interroge sur la pertinence de l'implantation de ce projet par rapport à différents points: Tout d'abord celui de l'impact paysager du projet sur ce terrain. Le terrain est caractérisé par des murets en pierres sèches, des pelouses sèches, une grotte et une doline, il appartient aux paysages traditionnels du Causses. Il me paraît peu opportun de venir "artificialiser" et détruire notre patrimoine paysager rural. Il me semble que celui-ci va nuire fortement à l'ensemble des citoyens utilisant les chemins ruraux (gallo romain) bordant le terrain d'assiette du projet. Ces chemins sont utilisés de manière quotidienne pour des pratiques de loisirs, sportives et autres. Ils procurent une vue agréable et dégagée sur des paysages ouverts, laissant part au ressourcement personnel. Le trafic "routier" lors du chantier et de la maintenance du site viendrait potentiellement modifier le revêtement des voiries actuelles et également les clôtures naturelles (murets en pierres sèches) de ceux -ci au vue de l'étroitesse des chemins.

Je m'interroge également sur l'impact du projet sur la petite faune. Les sites environnants sont ciblés par les chasseurs au vu de la présence de petits gibiers et gibiers. Quelles seront les conséquences sur le parcours des bêtes lorsque les 21 hectares seront clôturés dont 8 occupés par des panneaux ? De plus la présence de chauve souris est à souligner, nichant dans la grotte sur le terrain, même si il y a une zone d'évitement au pourtour de celle-ci, je m'interroge sur les nuisances que cela pourraient engendrer sur leur parcours et également la confusion entre les panneaux photovoltaïques et un espace naturel, sans compter les nuisances sonores (ultrasons) pouvant nuire à leur présence. Il est présenté dans le dossier des pieux d'une profondeur de 40 cm, après échange avec le porteur de projet dans le cadre de la réunion publique, celui-ci nous affirme que les fondations seront vraisemblablement revue à hauteur 1,60 m cela pose la question de la réversibilité du site et par conséquent de la pollution et fragilisation du sol.

Concernant la partie agricole, il a été mentionné lors de la réunion publique que l'exploitant partirait à la retraite d'ici 2 ans, nous n'avons pas eu de réponse quant à un potentiel repreneur. De plus, qui va évaluer de manière périodique l'exploitation du site et la nécessité des panneaux pour l'exploitation?

De nombreux débats existent sur l'extraction de matière première pour la fabrication de batterie, de générateur ... aussi je me pose la question de la fabrication des panneaux et des conséquences sur l'environnement ?

Je suis conscient qu'il faut penser autrement dans le cadre de la production d'électricité notamment, mais il me semble plus opportun de favoriser les zones déjà artificialisées telles que les toitures, parking, délaissé routiers, afin de préserver la qualité de nos paysages ruraux.

Mr BATTANDIER